

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-12 24SGADL0210

**SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 52
Date de convocation : 13 décembre 2024
Date d'affichage : 20 décembre 2024

OBJET : Budgets annexes Eau potable et Assainissement collectif - Actualisation des durées d'amortissements des immobilisations
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 68
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 67
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 1
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 16 • n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Viviane PERRIN - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Felix MORENO
M. Laurent SELVEZ
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. PINTO (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Noël VALETTE



Vu la délibération du conseil de communauté du 21 décembre 2023 relative à la détermination de la cadence des amortissements en budget annexe Eau et Assainissement,

Le rapporteur expose :

« L'instruction budgétaire et comptable M4 a introduit dans la gestion des collectivités des procédures telles que l'amortissement des immobilisations et la tenue de l'inventaire qui visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Son principe est obligatoire, l'instruction budgétaire M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux prévoit que tous les biens d'équipement doivent être amortis, quelle que soit la taille de la collectivité.

Budgétairement, l'amortissement se traduit par une dépense de la section de fonctionnement et une recette de la section d'investissement ; c'est une opération d'ordre budgétaire qui participe à l'autofinancement.

Afin d'être au plus proche de la réalité et notamment de la durée d'usage des biens, il est proposé d'actualiser les durées d'amortissements applicables aux immobilisations fixées par la délibération précitée.

Aussi, il est proposé :

- D'ajouter au compte 215 une catégorie « regards en béton » et d'ajouter deux nouveaux matériaux utilisés pour les canalisations (béton et PEHD).
- D'ajouter une catégorie « panneaux photovoltaïques » aux comptes 212 et 213 suivant s'ils seront posés au sol ou sur les bâtiments.
- De les appliquer aux biens acquis à partir du 1er janvier 2025.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'ajouter au compte 215 une catégorie « regards en béton » et d'ajouter deux nouveaux matériaux utilisés pour les canalisations (béton et PEHD).
- D'ajouter une catégorie « panneaux photovoltaïques » aux comptes 212 et 213 suivant s'ils seront posés au sol ou sur les bâtiments.
- De les appliquer aux biens acquis à partir du 1er janvier 2025.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 décembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized, starting with a large, circular loop on the left, followed by several vertical strokes and a long horizontal stroke at the bottom that extends to the right.

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

A handwritten signature in black ink, enclosed in a thin black rectangular border. The signature is stylized, starting with a large, circular loop on the left, followed by several vertical strokes and a long horizontal stroke at the bottom that extends to the right.

ANNEXE 1 : DUREE AMORTISSEMENTS BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

CATEGORIES D'IMMOBILISATION	DUREES D'AMORTISSEMENTS PROPOSEES	COMPTES CONCERNES (pour information, données indicatives)
Immobilisations incorporelles		
Frais insertion (non suivi de travaux)	5 ans	2033
Frais études (non suivi de travaux)	5 ans	2031
Immobilisations corporelles		
Agencements et aménagements de terrains Terrains (aménagement..)	99 ans	212
Panneaux photovoltaïques	20 ans	
Constructions / Bâtiments durables		
Usines – Barrages (Génie Civil)	99 ans	213
Usines – Barrages (Travaux)	60 ans	
Panneaux photovoltaïques sur toiture	20 ans	
Bassins	90 ans	
Réservoirs	80 ans	
Installations, matériel et outillage technique Canalisations / Branchements / Raccordements		
<i>Fonte</i>	90 ans	215
<i>PVC</i>	70 ans	
<i>Béton</i>	80 ans	
<i>PEHD</i>	70 ans	
<i>Inconnu ou mixte</i>	80 ans	
Regards en béton	80 ans	
Abreuvoirs	80 ans	
Stations pompages / postes relevages	60 ans	
Constructions légères	15 ans	
Compteurs	15 ans	
Agencements / Aménagements Agencements / Aménagements	15 ans	218

- D'appliquer aux subventions reçues la même durée d'amortissement que celle de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.
- D'amortir en une seule fois, les biens acquis à un montant inférieur ou égal à 1 000 euros HT.